

RÉFÉRENCE - ANCIENS / NOUVEAUX CODES

1. BUTS/FINS

ancien	nouveau	
101	101	Vision du Conseil
102	102	Mission du Conseil
105	110	Politique temporaire

2. MODE DE GESTION

ancien	nouveau	
301	201	Engagement général en matière de gestion
302	202	Style de gestion
305	203	Langue d'usage
304	204	Code d'éthique des membres du Conseil
303	210	Rôle et fonctions du Conseil
310	211	Rôle de la présidence
311	212	Rôle de la vice-présidence
312	213	Rôle des conseillers et conseillères
330	220	Le processus d'élaboration des politiques du Conseil
320	230	Politique de communication
230-6	231	Sites Internet des écoles du CSAP
235	240	Fermeture permanente d'écoles
340	241	Choix d'un nom d'école ou d'une partie d'une école
341	242	Choix du nom d'un centre communautaire situé sur le terrain d'une école du CSAP
355	250	Formation et conférence

3. LIMITES SUR LES MOYENS

ancien	nouveau	
201	301	Contrainte imposée au DG
202	302	Succession du DG en cas d'urgence
D230-51	303*	Mesure d'urgence - Intervention en cas de crise
D230-91	304*	Communications en cas de catastrophes majeures
205	310	Communication et avis au conseil
D205-1	311*	Emploi du logo et de l'en-tête du CSAP
D202	312*	Administration en l'absence de directive administrative
D203	313*	Élaboration des directives administratives
204	314	Accès et utilisation des réseaux
236	320	Accès communautaire dans les écoles
233	321	Usage de l'alcool dans les écoles
210	330	Conseil d'école consultatif

4. RESSOURCES HUMAINES

ancien	nouveau	
220	401	Embauche du personnel
D220-5	401	Dotation en personnel enseignant
D220-6	401	Dotation en personnel de soutien
D220-4	402*	Protocole pour la vérification des références
D220-1	403*	Lignes d'autorité
D220-3	405*	Gestion des bénévoles dans les écoles
D220-10	410*	Appréciation du rendement du personnel enseignant
D220-11	411*	Appréciation du rendement du personnel administratif
D220-14	412*	Appréciation du rendement du personnel de soutien
D280-10	430*	Jours de vacances - personnel administratif
220-40	450	Conflit d'intérêts pour les employés des conseils scolaires
D220-30	451*	Comportement du personnel
D230-3	452*	Santé et sécurité au travail
206	453	Protection des non-fumeurs
223	460	Relations avec le personnel
D230-21	461*	Égalité raciale
D230-40	462*	Traitement des plaintes du public
D220-20	463*	Personnel non-syndiqué/plaintes
D230-4	470*	Virus d'immuno-déficience humaine - personnel
D221	480*	Harcèlement ou violences à l'encontre des employés du CSAP de communauté scolaire

5. PROGRAMMES ET SERVICES AUX ÉLÈVES

ancien	nouveau	
225	501	Critères d'admission - Maternelle à 12
D230-60	502*	Programme de francisation
231	503	Accès à l'information du rendement scolaire
D230-63	505*	Validation des acquis
230-59	510*	Éducation spéciale
D230-52	520*	Discipline
D230-53	521*	Suspension d'élèves
D230-55	522*	Retenues
D230-56	530*	Évaluation des élèves - cheminement scolaire
234	540	L'intimidation et le taxage d'élèves
230-2	541	Harcèlement
D230-61	542*	Enfants victimes de mauvais traitements ou de négligence

6. MILIEU SCOLAIRE

ancien	nouveau	
230	610	Milieu scolaire
230-1	611	Politique linguistique
D230-90	613*	Visite des médias dans les écoles
D230-80	614*	Hymne national du Canada
230-5	615	Utilisation des téléphones cellulaires ou autres appareils portatifs personnels
296	620	Demande de voyage

7. SANTÉ ET MÉDICAMENTS

ancien	nouveau	
232	701	L'alimentation et la nutrition dans les écoles
D230-57	710*	Anaphylaxie (allergies constituant un danger de mort)
D230-58	711*	Lignes directrices concernant l'administration de médicaments aux élèves

8. FINANCES ET OPÉRATIONS

ancien	nouveau	
D230-75	801*	Financement des activités parascolaires
250	802	Budgétisation / prévisions
260	803	Conditions financières
270	804	Protection de l'actif
280	805	Rémunération et avantages sociaux
D280-1	810*	Déplacements et remboursements de dépenses
D240	820*	Transport scolaire (directive aux passagers et formulaires transport de courtoisie)
241	821	Véhicule dont le moteur tourne au ralenti

9. LIENS AVEC LE PERSONNEL

ancien	nouveau	
401	901	Rôle du directeur général
402	902	Délégation au directeur général
403	903	Exposé des fonctions du directeur général
404	904	Vérification du rendement de l'organisation
410	910	Évaluation du directeur général